



HONORAIRES

TRANSACTIONS

Forfait de 5000 euros TTC pour les biens – 50 000 euros

9% TTC du prix net vendeur pour les biens ≤ 150 000 €

6% TTC du prix net vendeur pour les biens de 150 001 € à 250 000 €

5% TTC du prix net vendeur pour les biens de 250 001€ à 600 000 €

4% TTC du prix net vendeur pour les biens ≥ 600 001 €

Non-détention de fonds - Absence de garantie financière

Conformément aux articles 1 et 94 du décret n°72-678 du 20 juillet 1972, l'agence « Immovance Bassin Jacques Cœur » ne reçoit ou ne détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de leurs honoraires.

Honoraires à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

LOCATION NON COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE

Locaux vides ou meublés

Visite – constitution du dossier – rédaction du bail

Part du locataire

Zone non tendue : 8 euros/m² habitables – Zone tendue : 10 euros/m² habitables

Établissement de l'état des lieux : 3 euros/m² habitables.

Honoraires plafonnés au montant égal à 1 mois de loyer.

Part du propriétaire

Zone non tendue : 8 euros/m² habitables – Zone tendue : 10 euros/m² habitables

Établissement de l'état des lieux : 3 euros/m² habitables.

Honoraires plafonnés au montant égal à 1 mois de loyer.

Négociation et entremise : non facturées.

LOCATION COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE

Entremise, négociation, visite, constitution du dossier, rédaction du bail

Part du locataire : 10% HT du loyer annuel

Part du propriétaire : 10% HT du loyer annuel

Agences immobilières " **Immovance Bassin Jacques Cœur** "

Siège social : Rés. Royal Palmeraie, Bât. C, N° 77, 54 Rue Shirin Ebadi – 34000 Montpellier –
09.84.17.66.65

SAS au capital de 1 000 € - code APE 6831Z - RCS: Montpellier 891 543 605 – TVA : FR 66891543605
CPI : 3402 2021 000 000 013 CCI Hérault - www.immovance.fr -

Barème mis à jour le 1er Février 2021